

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRETE

N° SG 2022-456

Le Maire de Bayeux
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit du Monsieur Jean LEPAULMIER, Neuvième Adjoint,
CONSIDERANT que pour permettre un déménagement qui sera effectué par Déménagements COLIN, le 29 septembre 2022, 12 rue Saint Patrice, il convient de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRETE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous les véhicules à moteurs et engins à deux roues sera interdit **du mercredi 28 septembre 2022 17h30 au jeudi 29 septembre 2022 12h00** :

- *Rue du Docteur Guillet, sur deux emplacements de stationnement situés face au n° 1*

Article 2 – Déménagements COLIN sera tenu de fournir, installer et entretenir la pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté, sous le contrôle des services de la Police.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Bayeux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quinze septembre deux mil vingt-deux.

Pour le Maire et par délégation
Jean LEPAULMIER
Neuvième Adjoint

